

DELIBERATION

Du Conseil Municipal

concernant l'approbation du COMPTE DE GESTION
dressé par M. DEROO, Receveur

L'an 2018, le 28 mars à 20 heures, le Conseil Municipal ⁽¹⁾ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Patrick Delebarre
Nombre de Conseillers Municipaux ⁽²⁾ en exercice : 27
Date de convocation du Conseil Municipal ⁽¹⁾ : 22 mars 2018
Présents : . Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN, Aurélie VERNIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Municipal ⁽¹⁾ :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

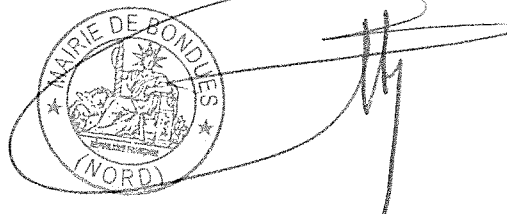
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ⁽³⁾
- ~~Demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger ⁽³⁾ :~~

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :



(1) Conseil municipal, comité ou commission administrative

(2) Conseillers municipaux ou membres

(3) Rayer la mention inutile